

**Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois**  
**Comité syndical – 16 juin 2010 à VIRECOURT**  
**Compte rendu détaillé**

**Présents** : Bernard MULLER, Dominique FOINANT, Christian BOUCAUD, Yves BERGE, Michel BOQUEL, Josette RENAUX, Jean-Luc DEMANGE, Claude MARCHAL, René ACREMENT, Laurent de GOUVION SAINT CYR, Jean-Marc VILLEMIN, Gérard THOUVENIN, Claudine COLAS, Jacques PISTER, Jacques DEWAELE, François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, Michel MARCHAL, Guy BIENTZ, Dominique JACQUOT, Annie FARRUDJA, Nathalie AHRACH, Daniel BILLOTTE, Gilbert ZIEGER, Gérard VATHELET, Sophie LEHE et Claude RICHARD, représentants du conseil de développement

**Excusés** : Michel DIETSCH (remplacé par Yves BERGE), Thierry MERCIER, Philippe ARNOULD (ayant donné pouvoir à René ACREMENT), Jacques LAMBLIN, Vincent VAUTHIER, Maurice VILLAUME (remplacé par Daniel BILLOTTE), Gérard COINSMANN (ayant donné pouvoir à Annie FARRUDJA), Frédéric MAILLOT,

- La séance est ouverte à 20h35
- Laurent de Gouvion Saint Cyr est désigné comme secrétaire de séance
- Daniel Billotte souhaite qu'il soit apporté une précision au compte **rendu du comité syndical du 24 mars 2010** ; à la page 6 préciser que « le centre de transit utilisé pour le stockage des déchets avant le site de traitement n'est pas obligatoirement le même pour tous, il est donc préférable de faire référence à UN centre de transit et non pas LE centre de transit ».  
Avec cette précision, le compte rendu du 24 mars est adopté à l'unanimité.

En préambule à l'ordre du jour, Christian Boucaud accueille le comité syndical sur le territoire du Bayonnais.

Il souhaite revenir également sur la démarche de mutualisation des déchets et l'échec du partenariat envisagé entre les neuf intercommunalités. Il met en avant la déception et l'amertume de la communauté de communes du Bayonnais qui se retrouve seule pour négocier son marché pour le traitement des déchets avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Jean-Marc Villemin remercie Christian Boucaud pour son interpellation. Il est légitime de ressentir une déception au regard du temps investi dans l'étude de faisabilité depuis plusieurs mois. Il souligne cependant que le groupement de commande entre cinq intercommunalités constitue un acquis pour l'ensemble du Pays. Cette première échelle de coopération peut servir de point d'ancrage pour une coopération plus large à moyen terme. En matière de redevance incitative, il peut être intéressant de capitaliser l'expérience pour faciliter les futures démarches.

Jean-Marc Villemin revient également sur le rapport d'activités du Pays pour 2009 en mettant en avant le travail collectif sur les différents sujets (mobilité, économie, filière bois-

énergie, culture, solidarités...). Il souhaite qu'on ne focalise pas uniquement sur la gestion des déchets. Le Pays reste un espace de coopération et de projets indispensable pour notre territoire. Il insiste également sur le rôle que le Pays a à jouer par rapport au SCOT sud 54 pour permettre au Lunévillois de contribuer à la définition des enjeux et participer ainsi à la dynamique de ce SCOT.

Il invite chacun à dépasser la déception pour rebondir et poursuivre le travail au service de nos concitoyens.

## **1. Mobilité**

Jean-Marc Villemin présente l'état d'avancement du chantier mobilité :

Pour mémoire, le programme d'actions « mobilité » du Pays, issu de l'étude menée en 2009, s'organise autour de trois axes :

- informer et sensibiliser les publics à la mobilité durable = le plan de sensibilisation
- accompagner l'émergence de nouveaux services à la mobilité sur le territoire
- agir sur les réseaux de transport à moyen et long terme

### **1. Plan de sensibilisation et année de la mobilité durable**

En mars-avril, l'équipe d'éco-conseillers en formation a travaillé sur des propositions d'actions de sensibilisation, des retours d'expériences d'autres territoires et a pris contact avec les partenaires potentiels sur lesquels appuyer

Avec leur appui, le 30 avril dernier nous avons lancé « l'année de la mobilité durable » ; premier temps fort de la sensibilisation à destination des élus et membres du conseil de développement. Une trentaine de personnes y ont participé.

L'ambition de cette « année de la mobilité durable » est d'initier plusieurs actions marquantes permettant de mobiliser largement autour de cet enjeu. Cependant, la sensibilisation ne prendra pas fin au bout d'un an. Au printemps 2011, il s'agira d'évaluer l'impact des premières actions menées, de les ajuster et éventuellement les prolonger sur la durée.

Les actions de sensibilisation devront toucher des publics différents et s'organiseront autour de 4 axes :

- les enfants et de leurs familles à l'école et autour de l'école
- les actifs et les entreprises pour les déplacements vers le travail
- le public et les organisateurs de manifestations sportives, culturelles ou de loisirs
- l'information sur l'offre de transport pour tous les publics (jeunes, personnes âgées ...)

Sur chacun des ces axes au moins une action sera entreprise au cours de l'année de la mobilité durable.

*Etat d'avancement sur chaque axe :*

#### **a) les enfants et les familles à l'école et autour de l'école.**

- prise de contacts des acteurs qui pourront intervenir dans cette démarche : Lorraine Energies Renouvelables, artistes intervenant en milieu scolaire, association LUNAPATTES

- prise de contact avec l'inspection de l'Education nationale du primaire pour construire une proposition adaptée et repérer les écoles volontaires.
- pistes de travail sur cet axe :
  - o proposer à différents établissements scolaires (de la maternelle au collège) de s'inscrire dans la démarche avec un programme d'animation pédagogique « sur mesure » à concevoir en fonction de leurs souhaits
    - o niveau 1 : interventions ponctuelles pour une ouverture sur les enjeux climatiques et énergétiques de la mobilité ou pour repérer les difficultés de mobilité vers l'école...
    - o niveau 2 : interventions sur plusieurs mois avec des animations et sorties pédagogiques et la réalisation d'un projet de classe (ex : pièce de théâtre, exposition, ...)
    - o niveau 3 : accompagnement à la mise en place d'un plan de déplacement vers l'école : diagnostic mobilité, expérimentation de solutions appropriées.
  - o Organiser une restitution des actions pédagogiques menées en fin d'année
  - o Relais local de la manifestation « marchons vers l'école » le 6 octobre prochain

Lors du bureau syndical, il a été proposé de fixer des objectifs quantifiables pour évaluer l'impact des actions de sensibilisation (par exemple : diminution des embouteillages aux abords des établissements scolaires, recours moins fréquent au transport collectif pour les enfants pendant le temps scolaire...)

#### b) les actifs et les entreprises

- Travail en partenariat avec le conseil général qui souhaite développer un volet co-voiturage dans le cadre de son Schéma transports et routes,
- Préparation d'un programme de sensibilisation au covoiturage et aux Plans de déplacements d'entreprises en lien avec COVIVO
  - o Repérage d'entreprises ou de salariés intéressés (enquête à lancer)
  - o Mise en place d'une plate forme de covoiturage par COVIVO (personnalisée pour le territoire depuis le site Internet du Pays)
  - o Organiser des réunions d'informations ciblées en direction des acteurs repérés par l'enquête
    - o Soit spécifiquement sur le covoiturage
    - o Soit plus largement sur la question des déplacements dans l'entreprise ou l'administration
  - o Préparer une expérimentation du covoiturage dynamique (repérage de volontaires par voie de presse, par le biais des réunions d'information...)
  - o Lancer une expérimentation du covoiturage dynamique avec une centaine de personnes volontaires sur six mois

#### c) manifestations sportives, culturelles, loisirs

- prise de contact avec les fédérations d'éducation populaire pour une sensibilisation des bénévoles ; à concrétiser.

#### d) information sur l'offre existante

- Mise en place d'une rubrique spécifique sur le site Internet du Pays
- Préparation d'une action marquante pour la semaine de la mobilité en septembre

## 2. Préparation de la candidature « pôle d'excellence rurale »

La candidature pour un pôle d'excellence rurale sur la mobilité durable du Lunévillois est à l'étude. L'appel à projets de l'Etat est lancé pour la deuxième vague jusqu'en octobre 2010.

En coordonnant les propositions et les projets de différents partenaires, le Pays organisera sa candidature de la manière suivante

1. Faciliter la mobilité vers l'emploi
  - projet de garage solidaire avec INES
  - en lien avec les autres initiatives du territoire (Mission locale, ADLIS,...) permettant de constituer une plate forme de services mobilité et emploi
2. Favoriser les solutions alternatives à la voiture individuelle et les modes doux
  - aires de covoiturage (maîtrise d'ouvrage des communes) : un repérage des projets potentiels est en cours en recherchant une cohérence à l'échelle du pays
  - expérimentation du covoiturage dynamique
  - développer la location de véhicules (vélo, voitures)
  - élaborer un schéma de développement vélo-route en lien avec le conseil général
  - aménagement d'itinéraires cyclables par certaines communes
3. Développer l'utilisation des transports collectifs et favoriser l'information du public
  - soutien au développement d'une offre de transport locale articulée avec l'offre départementale TED et l'offre en TER
  - mise en place d'une centrale d'information sur les transports et de réservation pour le transport à la demande (pilotee par le Pays)
4. *Promouvoir les circuits courts de distribution*
  - *permettre le développement de la vente directe, des marchés fermiers ou des coopérations producteurs consommateurs*

Lors du bureau syndical, il a été demandé à ce qu'une réflexion commune soit organisée par le Pays pour mieux répondre à la réorganisation du réseau de transport du conseil général TED. Il apparaît plus pertinent de se placer d'emblée à une échelle inter-territoires pour travailler sur une offre de transport local en rabattement vers les lignes régulières TED. Par ailleurs, le « transport à la demande » ne doit pas être la seule solution étudiée.

### 3. Information sur les projets LEADER en cours d'instruction

Le prochain comité de programmation LEADER se tiendra fin septembre. Une quinzaine de projets sont en cours d'instruction. A titre d'information, une note détaillant ces différents projets a été remise avec les rapports.

Michel Marchal souligne l'intérêt de faciliter la desserte en transport collectif des manifestations socioculturelles. Il s'interroge

Concernant le projet Pôle d'Excellence Rurale, Michel Marchal s'interroge sur le partenariat public privé.

Jean-Marc Villemin précise que l'un des partenaires envisagé est l'association d'insertion INES qui propose la mise en place d'un Garage de l'économie solidaire. Ce projet constitue

l'un des éléments d'une offre de service plus large en matière de mobilité vers l'emploi à construire avec l'ensemble des acteurs (Mission locale, Pôle emploi, ADLIS...)

Laurent de Gouvion Saint Cyr souligne l'importance de disposer d'un partenaire privé fort dans le PER. Il suggère de travailler également avec le futur délégataire de la communauté de communes du Lunévillois pour le réseau de transport, lorsqu'il aura été retenu. Ce prestataire pourrait proposer des solutions innovantes en matière de mobilité (exemple : navette desservant une aire de covoiturage).

Bernard Muller revient sur l'organisation du réseau TED du conseil général. Les secteurs ruraux vont être confrontés à une rationalisation forte des réseaux TED. Les territoires devront s'organiser pour répondre à des solutions de rabattement. Il s'agit bien de la question essentielle à travailler dans le cadre de ce PER.

Faisant suite à la demande du bureau syndical, Jean-Marc Villemin proposera prochainement une réunion de travail sur l'offre de transport locale avec le conseil général. Il est essentiel de définir le contenu du service de transport locale, les publics cibles...

Michel Marchal précise que le Schéma départemental de transports sera voté cet automne. Il est essentiel de faire remonter nos contributions auparavant. Il insiste sur le risque de désengagement du conseil général.

Pour Jacques Dewaele il est important d'envisager la problématique mobilité à travers le SCOT. Il lui semble que le SCOT devrait inciter au rapprochement entre zones d'emploi et zones d'habitat pour limiter les déplacements domicile / travail.

Concernant le SCOT, Jean-Marc Villemin insiste sur l'importance d'avoir une réflexion commune à l'échelle du Pays sur la question du développement économique.

Laurent de Gouvion Saint Cyr souligne que le Lunévillois ne doit pas être considéré et uniquement comme le « poumon vert » du SCOT au sein de ce grand territoire sud Meurthe-et-Moselle, et qu'il doit avoir les moyens de son propre développement économique.

Revenant sur la question de la mobilité, Bernard Muller insiste pour la candidature PER soit orientée prioritairement sur l'organisation de l'offre de transport locale. L'ensemble des territoires devront bénéficier des projets mis en œuvre dans ce PER.

## **2. Tourisme**

### **a) Bilan de la commission tourisme du 30 mars dernier**

Jacques Pister, président de la commission tourisme présente le bilan de la première réunion.

#### **Quelques points sont à retenir par rapport aux objectifs de la commission :**

- De nombreuses structures sont acteurs de l'offre et de la promotion touristique du Lunévillois ; il est donc important de se coordonner, de mutualiser certains outils, de développer des projets communs

- La commission du Pays doit être un lieu de réflexion stratégique, de définition de grandes orientations mais doit aussi pouvoir réaliser des projets communs qui apportent une plus value par rapport aux outils existants.
- Il est fondamental de regarder les potentiels du territoire en regardant au-delà des frontières du département. Des coopérations doivent être recherchées avec les voisins vosgiens ou mosellans.
- L'enjeu d'amélioration de l'image du territoire et de prise en compte du potentiel touristique par les acteurs socioéconomiques et les habitants eux-mêmes a été fortement souligné.

Par ailleurs, quelques propositions de travail ont été discutées :

- Développement des chemins et balisages d'itinéraires de randonnées à l'échelle du pays en s'appuyant sur les associations de randonneurs. Il est possible de prendre appui sur la démarche du Pays de Sarrebourg.
- Mise en valeur du petit patrimoine (fontaines, portes...)
- Organisation de circuits combinés de visites, notamment en prenant en compte les attentes des clients de Center parc,
- Constituer un réseau « d'ambassadeurs du Pays du Lunévillois » avec l'ensemble des hébergeurs et professionnels du tourisme mais aussi tout habitant qui le souhaite : proposer une animation du réseau avec des visites collectives de découverte (ex : scierie de Machet, routes des EnR, chantier de château de Lunéville...); des informations régulières sur les événements (ex : la lettre d'info tourisme), des propositions de sorties ; une réunion annuelle avec les professionnels de l'hébergement pour faire le point sur les attentes et besoins...
- Réalisation d'un classeur pour les hébergements et sites touristiques, présentant l'ensemble des activités et services aux touristes à remettre à chaque gestionnaire de site avec l'envoi de mises à jour régulières par les offices de tourisme (mail ou courrier). Il est souligné qu'un tel outil a déjà été mis en place à l'échelle de la CCL. Il pourrait être réactivé à l'échelle du Pays.

La prochaine réunion de la commission tourisme aura lieu le 8 juillet prochain au château de Lunéville, en présence de M. Ravallier, chef de projet pour le conseil général qui présentera les événements prévus pour la réception des travaux de la chapelle en septembre.

Jean-Marc Villemin souligne la complémentarité entre tous les sites touristiques de notre territoire et souhaite que la commission tourisme puisse « tourner » entre ces différents sites.

b) Guide de l'hébergement touristique

L'idée de ce guide avait émergé lors du séminaire de Badonviller et avait été présentée lors de la rencontre avec les gestionnaires d'hébergements touristiques à Baccarat le 12 février.

En partenariat avec les deux offices de tourisme et l'association Concept Evènement, un « cahier des charges » de ce guide a été établi et discuté en commission tourisme :

- Il sera exhaustif et présentera l'ensemble des solutions d'hébergement du Pays du Lunévillois et des proches environs (+ou-10 kms autour de l'arrondissement de Lunéville). Plus de 100 structures ont été contactées pour y figurer
- L'offre de chaque hébergement sera présentée avec photo, localisation, coordonnées, capacité d'accueil, niveau d'équipement et de service, fourchette tarifaire, classement éventuel et tout autre élément descriptif souhaité.

- Le classement se fera selon 6 chapitres : Hôtels ; Chambres d'hôtes ; Gites ; Campings ; Aires de Camping-cars ; Insolites. Au sein des chapitres, le classement sera par communauté de communes et par ordre alphabétique.
- L'édition en version papier sera valable trois saisons (2010 à 2012) et des intercalaires permettront la mise à jour chaque année.
- Une version internet sera accessible sur les sites des offices de tourisme du Lunévillois et de Baccarat et sur celui du Pays du Lunévillois. Elle sera actualisée en temps réel.
- Le document sera diffusé à 15 000 exemplaires environ dans les offices de tourisme, les salons, les sites touristiques, les lieux d'accueil du public, commerces, restaurants et lieux d'hébergement ; sur le territoire, la région Lorraine et les régions voisines.
- L'association Concept Evènement, éditeur du magazine Sortir en Pays Lunévillois, sera chargée de la conception graphique et de la reproduction du document.

Pour couvrir les frais de publication, une participation de 40 euros sera demandée à chaque hébergeur souhaitant figurer dans ce guide. Cette participation est forfaitaire pour trois saisons (y compris en cas de réédition anticipée), mais ne comprend pas d'adhésion à l'un des Offices de Tourisme.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC	Recettes
Conception, maquette= 1064.44 €	Participation des hébergeurs (80x40 €) = 3200 €
Impression (15 000 ex) = 3827,20 €	Fonds propres syndicat mixte = 1800 €
5000 €	5000 €

Vu le projet de guide de l'hébergement et le projet de convention entre le syndicat mixte et chaque structure gestionnaire d'un hébergement,  
 Sur proposition du président et vu son rapport,  
 Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier à l'association Concept Evènement la prestation de PAO texte et photos, mise en page et corrections du guide de l'hébergement pour un montant de 890 € HT.
- DECIDE de confier à l'imprimerie SOCOSPRINT l'impression du document à 15 000 exemplaire pour un montant de 3200 € HT (et 154 € pour 1000 supplémentaires).
- FIXE la participation demandée à chaque structure d'hébergement souhaitant figurer dans ce guide à 40 €.
- VALIDE le projet de convention entre le syndicat mixte et chaque structure d'hébergement.
- AUTORISE le président à signer tout document utile à la réalisation de ce guide de l'hébergement.

### **3. Culture : partenariat avec la Méridienne- Théâtre de Lunéville**

Christian Boucaud présente le contexte du partenariat et les questions posées pour son renouvellement :

Depuis 2007, le Pays est signataire d'une convention « pour le développement du spectacle vivant » avec la Ville de Lunéville, le Conseil général, la Région et la DRAC.

Cette participation marque la reconnaissance du Théâtre de la Méridienne comme un équipement structurant pour le Lunévillois dans son ensemble, ayant un rôle à jouer au-delà de la ville de Lunéville et de la CCL.

Un premier bilan de ce partenariat a été présenté lors de la commission société en janvier dernier et rappelé lors du dernier comité syndical. Il s'agit désormais de travailler sur un renouvellement de cette convention pour les trois prochaines années.

Comment poursuivre et développer les actions facilitant l'accès au théâtre d'un large public et notamment des jeunes ? Comment renforcer les missions de pôle ressource pour le spectacle vivant, de coordination de projets culturels communs à plusieurs intercommunalités ? Quels sont les besoins ou les attentes des intercommunalités quant à ce partenariat ? ...

Dans le cadre de la nouvelle convention, le Théâtre de la Méridienne pourrait :

- s'engager à pérenniser et renforcer les actions de médiation ; notamment l'École du spectateur pour l'ouvrir à d'autres jeunes du territoire et élargir les relais dans les établissements scolaires.
- assurer chaque saison la coordination d'une tournée légère avec des spectacles décentralisés sur l'ensemble du Pays, en lien avec les associations locales.

En contrepartie, le Pays soutiendrait financièrement ces actions.

Au sein de la commission, cette proposition ne faisait pas l'unanimité. Le Théâtre de la Méridienne apparaissant comme trop éloigné de certains territoires. Pour autant l'intérêt de disposer d'un tel outil culturel structurant a été souligné. D'autre part, l'intérêt des actions de médiation vers les enfants et les jeunes a été reconnu, notamment parce que ces publics sensibilisés incitent ensuite leurs familles à découvrir le théâtre.

Une réunion de la commission société élargie aux référents culture et animation de chaque communauté de communes est programmée pour le 23 juin à 18h30 pour discuter de ces questions.

Laurent de Gouvion Saint s'exprime en tant que premier adjoint de la ville de Lunéville ; le Théâtre de la Méridienne est aujourd'hui reconnu comme une scène régionale de qualité. Il y a une opportunité à devenir scène conventionnée. Les partenaires institutionnels et la Ville souhaitent que le Pays soutienne cette démarche.

Cependant, cela pose un problème de compétence. Toutes les communautés de communes n'ont pas la compétence culture. Toutes n'ont pas les moyens budgétaires pour intervenir.

Il propose de distinguer le soutien politique à cette démarche, du soutien financier.

Le Pays reconnaîtra la Méridienne comme équipement structurant pour le territoire et soutiendra politiquement le conventionnement avec les partenaires institutionnels (DRAC, Région, Conseil général). Et parallèlement, chaque intercommunalité pourra conventionner de manière bilatérale avec le Théâtre si elle souhaite développer des actions de spectacle vivant sur son territoire.

Bernard Muller souligne l'importance d'une adhésion du Pays dans sa globalité à la future convention avec les partenaires institutionnels. Ce qui n'empêche pas les coopérations au cas par cas selon les projets de chaque intercommunalité.

Laurent Gellenoncourt estime qu'il faut travailler sur des solutions de mobilité pour l'accès au théâtre.

Christian Boucaud souligne l'intérêt de partager les besoins et les questionnements de chaque intercommunalité en matière de médiation et de diffusion culturelle. Au-delà de la réflexion sur le Théâtre de la Méridienne, il souhaite organiser ce travail lors de la prochaine réunion de la commission société.

#### **4. Développement des services**

Christian Boucaud présente le travail de la commission société du 12 mai dernier :  
Faisant suite aux propositions du séminaire de Badonviller, la commission société du 12 mai dernier a réfléchi sur l'idée d'un schéma de développement des services.

Les objectifs d'un schéma de services pourraient être de :

- recenser l'organisation et l'implantation des services existants
- mieux connaître les services existants et faciliter leur accès en communiquant sur les conditions d'accès, horaires d'ouverture, localisation... (exemple cartographie interactive)
- repérer les problématiques majeures (absence de service, difficulté d'accès pour certains publics...) sur chaque territoire
- proposer, favoriser les mutualisations pour développer de nouveaux services,
- identifier les besoins des structures mettant en œuvre ces services et mieux cibler l'intervention des communes et des intercommunalités pour les soutenir, en vue d'optimiser les financements publics

Prenant appui sur l'expérience du pays Terres de Lorraine qui a réalisé un schéma de services ciblés sur certaines thématiques (petite enfance, handicaps, santé...) les membres de la commission ont proposé qu'une mission d'étude soit initiée par le pays avec l'appui d'un stagiaire dans les prochains mois (après l'été).

Il serait intéressant de retenir deux thématiques prioritaires sur lesquelles le schéma pourrait se concentrer dans un premier temps. Les pistes évoquées en commission sont : la jeunesse et les personnes âgées.

Le bureau syndical a estimé que ces deux pistes étaient sans doute trop larges et a proposé d'orienter plutôt la réflexion sur les enjeux de santé. Il demande également à la commission de faire une proposition plus précise sur les objectifs opérationnels de la démarche : au-delà du diagnostic quels pourraient être les résultats d'une telle étude ?

Pour alimenter cette réflexion, Jean-Marc Villemin indique que le sénateur Nachbar, lui a transmis un rapport du Sénat sur l'offre de soins en milieu rural. Il propose de diffuser ce rapport aux présidents de chaque intercommunalités.

Laurent de Gouvion Saint Cyr insiste pour que les réflexions des commissions débouchent sur des propositions opérationnelles. Il souhaite qu'on s'interroge sur la finalité de cette

démarche. Il ne faudrait pas s'arrêter au diagnostic mais bien travailler ensemble sur les propositions et les concrétiser.

Michel Boquel approuve mais souligne les difficultés à déboucher sur des réalisations concrètes à l'échelle du Pays. Dans cette perspective, il demande des précisions sur l'avancement du dossier de la pépinière d'entreprises.

Sur ce sujet, Laurent de Gouvion Saint Cyr propose d'organiser prochainement une visite du site de la future pépinière et précise que le cahier des charges pour la délégation de services publics pourra être présenté très prochainement au comité de pilotage du Pays.

Michel Boquel revient sur la proposition de la commission société. S'il s'agit de travailler sur la thématique jeunesse, est-ce que cela signifie que les communautés de communes ne font rien sur ce sujet ?

Jean-Marc Villemin répond que la démarche proposée correspond à un partage d'expériences et permettra de mettre en commun des idées.

Gilbert Zieger souligne pour sa part que la thématique de la santé en milieu rural constitue une préoccupation forte pour de nombreux élus. Il serait prioritaire de travailler sur cet aspect.

Il suggère que la revue de presse du Pays soit complétée avec une partie valorisation des initiatives d'autres territoires sur des thèmes comme les services à la population et la santé en milieu rural.

## **5. Développement économique**

Bernard Muller présente le bilan du le comité de pilotage du projet FISAC qui s'est tenu le 9 juin dernier.

L'objectif était de faire le point sur l'avancement du dossier de candidature entre les six intercommunalités concernées.

- Une enquête sur les besoins des entreprises a été réalisée et révèle des attentes assez homogènes sur les six territoires et une réelle opportunité quant à ce dossier
- Plusieurs projets d'investissement public vont pouvoir s'inscrire également dans ce dossier (requalification, aménagement de places, signalétique commerciale, ...)
- L'étude révèle également une faiblesse des associations de commerçants sur les territoires. Un important travail de dynamisation et de reconstitution des associations devra être mené pour développer des actions collectives de mise en valeur et de promotion commerciale.
- Chaque communauté de communes est en train de définir le budget prévisionnel et le règlement d'intervention qu'elle souhaite mettre en place pour les aides aux entreprises
- L'animation globale du dispositif a été discutée avec plusieurs hypothèses de travail : d'un appui sur les agents de développement des intercommunalités, sans moyens humains supplémentaires à la mobilisation d'un animateur à mi temps ou à temps plein.
- L'objectif reste de déposer la candidature au ministère courant septembre.

Un prochain comité de pilotage sera réuni début juillet.

Laurent de Gouvion Saint Cyr témoigne de la satisfaction de la CCL par rapport à son opération collective FISAC lancée en 2009. Il met en avant l'intérêt les autres

intercommunalités de déposer une candidature en ce moment, c'est un domaine pour lequel l'Etat dispose de crédits. Il est important d'aller les solliciter pour nos territoires.

Josette Renaux partage ce point de vue pour la Ville de Baccarat.

## **6. Gestion et prévention des déchets / statuts du syndicat mixte**

Le bureau syndical du 26 mai dernier a pris acte de l'impossibilité d'organiser la mutualisation de l'ensemble des intercommunalités autour des missions de transit, transport et traitement des déchets, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée au Pays. Les délibérations prises le 24 mars dernier ne seront donc pas suivies d'effet.

Parallèlement un groupement de commande s'est constitué entre cinq intercommunalités de l'est du Lunévillois pour l'ensemble des missions de collecte, transport et traitement des déchets, autour d'une démarche cohérente de « redevance incitative ». Ce regroupement constitue malgré tout un aboutissement positif des réflexions communes menées par le Pays et ouvrira sans doute des coopérations plus larges à terme.

Opposé à plusieurs termes de la délibération sur les statuts du 24 mars, le président de la CCL a demandé à ce qu'une nouvelle délibération puisse être prise par le comité syndical.

La majorité du bureau syndical a validé le principe de cette délibération.

Elle laissera la possibilité « aux communautés de communes qui le souhaitent » de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Pays sur les sujets présentant un intérêt collectif, en retirant l'ensemble des dispositions relatives aux missions de traitement des déchets.

Daniel Billotte interpelle le comité syndical sur le texte proposé. Il considère que l'un des paragraphes est superflu. Ses remarques sont commentées et Jean-Marc Villemin propose en synthèse la suppression du paragraphe en question.

« dans le respect des compétences des intercommunalités, pour la mise en œuvre de ces missions ou pour d'autres opérations présentant « un intérêt de pays », reconnu expressément par délibération du comité syndical, les communautés membres qui le souhaitent, pourront déléguer la maîtrise d'ouvrage au syndicat mixte du Pays, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, d'une convention de mandat ou toute autre forme d'organisation prévue par la loi ».

Gilbert Zieger considère que le comité syndical n'a pas à délibérer pour remplacer la délibération du 24 mars. Cette délibération est toujours valable puisque la CCL n'a pas voté contre.

Jean-Marc Villemin propose de passer au vote de la délibération.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à la majorité (20 voix pour, 7 abstentions)

Décide d'annuler la délibération n° 2010-020 du 24 mars 2010 portant modification des statuts du syndicat mixte et la remplace par la présente,

Modifie les statuts du syndicat mixte comme suit :  
(texte modifié en italique)

## PREAMBULE

Les communautés de communes du Badonvillois, du Bayonnais, du pays de la Haute-Vezouze, du Lunévillois, de la Mortagne, du Sânon, *des Vallées du cristal*, du Val-de-Meurthe et de la Vezouze, réunies dans le syndicat mixte fermé régi par les présents statuts, et suivant les dispositions de la loi n° 99-533, du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiées par la loi du 23 août 2004, affirment leur volonté de coordonner leurs objectifs de développement et de définir en concertation des orientations d'aménagement du territoire pour le pays du Lunévillois.

Elles entendent fonder ensemble une stratégie de territoire destinée à garantir un développement harmonieux et durable et à valoriser les atouts du pays du Lunévillois.

Elles entendent mettre en œuvre le « contrat de pays » signé par les présidents des dix communautés de communes fondatrices du présent syndicat, l'Etat, le conseil régional de Lorraine et le conseil général de Meurthe-et-Moselle, jusqu'en 2006 et au-delà.

A cet égard, elles indiquent que le territoire du pays du Lunévillois est pleinement ancré dans l'espace de développement régional et départemental et que ses orientations stratégiques s'inscriront en cohérence avec celles de l'ensemble de la région, du département, dans le respect la charte du pays du Lunévillois.

Elles souhaitent que le pays du Lunévillois ait une place affirmée dans l'espace européen et que ses objectifs soient reconnus et accompagnés par les politiques européennes.

Elles soulignent enfin leur intention de soutenir et de valoriser, à travers le syndicat mixte, les projets des communautés de communes, voire des communes et des associations situées dans le pays du Lunévillois, dans la mesure où les projets présentés sont d'intérêt pays, et cadrent avec les objectifs de la charte.

A cet effet, ils conviennent des dispositions suivantes.

### **Article 1<sup>er</sup>. - Objet du syndicat mixte**

Le syndicat mixte du pays du Lunévillois a pour objet :

- ↳ de veiller à la mise en œuvre de la charte et du contrat de pays, d'assurer au sein du pays la cohérence et la coordination des actions de développement, de mise en valeur et d'animation du territoire qui y sont menées ;
- ↳ de conduire des réflexions et de mener des études à l'échelle du pays, et de procéder régulièrement à la révision de la charte ;
- ↳ d'assurer l'ingénierie des projets du pays ;
- ↳ de négocier et de contractualiser auprès des pouvoirs publics les projets de pays dans le respect de la charte ;
- ↳ de coordonner la politique de communication et d'animation économique du pays ;
- ↳ d'adhérer à la Mission locale du Lunévillois au nom des communautés de communes ;
- ↳ *d'assurer la maîtrise d'ouvrage, au profit des communautés adhérentes qui le souhaitent, d'un programme de prévention des déchets et de contractualiser auprès des organismes compétents.*
- ↳ *de promouvoir le développement des services à la mobilité et les déplacements durables sur son territoire*
- ↳ *de promouvoir les actions de lutte contre le changement climatique et en faveur des énergies renouvelables*

*Certaines opérations peuvent présenter un intérêt pour tout ou partie des communautés membres. Dans ce cas, les communautés de communes intéressées par la même opération pourront, si le comité syndical y est favorable, déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au syndicat mixte du Pays.*

Paragraphe supprimé

~~Pour la mise en oeuvre des opérations présentant un « intérêt de pays », les communautés réunies au sein du syndicat, pourront accorder la maîtrise d'ouvrage à l'une d'entre elles pour le compte des autres. Dans ce cas, une convention sera signée entre les différentes communautés, et contresignée par le président du pays.~~

#### Article 2 - Siège social

Le siège du syndicat mixte du pays du Lunévillois est fixé au : 12 **TER**, rue Marquise du Châtelet 54300 LUNEVILLE

#### Article 4 - Comité Syndical

##### **Article 4-1 - Représentation**

Le comité syndical chargé d'administrer le syndicat mixte est composé de :

- 2 délégués titulaires pour chaque communauté de communes jusqu'à 5 000 habitants ;
- 1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 4 000 habitants.

Il est donc composé comme suit :

Communauté de communes du Badonvillois	2 délégués
Communauté de communes du Bayonnais	3 délégués
Communauté de communes du pays de la Haute-Vezouze	2 délégués
Communauté de communes du Lunévillois	8 délégués
<b>Communauté de communes des Vallées du cristal</b>	<b>4 délégués</b>
Communauté de communes de la Mortagne	2 délégués
Communauté de communes du Sânon	3 délégués
Communauté de communes du Val-de-Meurthe	4 délégués
Communauté de communes de la Vezouze	3 délégués

**soit 31 membres.**

##### **Article 4-2 - Réunions du comité**

Le comité du syndicat mixte se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du président au moins cinq jours francs avant la date prévue, au siège du syndicat ou dans une des communes du pays du Lunévillois choisie par lui.

Les délibérations du comité syndical sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et, sauf dans le cas d'un scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Tout délégué peut donner à un autre membre de son choix pouvoir écrit de voter en son nom, **dans l'hypothèse où lui-même et son suppléant sont empêchés.** Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

#### Article 5 - Bureau

Le comité syndical élit lors de sa première réunion, un bureau représentatif de sa composition. Ce bureau comprend :

- **le** président ;
- **les** vice-présidents ;
- **et un représentant de chaque communauté de communes.**

Pourront également être invités, avec voix consultative, le président et les vice-présidents du conseil de développement.

Le bureau se réunit sur convocation de son président.

#### **SUITE DU TEXTE INCHANGE**

## **7. FNADT volet territorial**

Le Fonds national d'aménagement du territoire - volet territorial, permet de soutenir des projets structurants présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire et inscrits dans le programme d'actions annuel de la convention territoriale du Pays du Lunévillois 2009-2013.

Comme chaque année, le comité syndical doit valider ce programme d'actions annuel, reconnaissant ainsi la pertinence de ces projets par rapport aux orientations du territoire.

Michel Boquel demande à ce que soit ajouté le dossier du Relais de services publics sur les Vallées du Cristal porté par l'association Familles rurales en relais.

Vu la proposition du programme d'actions,  
Sur proposition du président et vu son rapport,  
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide le programme d'actions 2010 de la convention territoriale du Pays du Lunévillois

Structure éligible au volet territorial	Opération	Cout total (€ HT ou TTC)	Subvention FNADT Volet Territorial CPER 2007-2013	AUTRES FINANCEMENTS					Objectifs	Échéances
				Conseil régional	Conseil général 54	Union européenne (FEDER, FEADER)	Autres financts	Maître d'ouvrage		
Ville de Badonviller	<b>Création d'une Maison de santé</b>	2 066 704,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	400 000 € (DDR) + 112 000 € (ADEME) + 76 000 € (PREBAT)	938 704,00 €	Maintien d'une présence médico-sociale satisfaisante sur le canton; Création d'un bâtiment répondant aux normes HQE	Etudes : 1er semestre 2010 Lancement des travaux: dernier trimestre 2010 Mise en service de l'équipt début 2012
Université Henri Poincaré (CIRIL) / IUT Lunéville	<b>Raccordement du site universitaire de Lunéville au réseau de fibre optique Lothaire</b>	453 000,00 €	200 000,00 €			135 900,00 €		117 100,00 €	Offrir un débit et une qualité de service analogue aux autres sites universitaires connectés au réseau Lothaire, Développer les possibilités d'enseignement à distance, notamment pour la filière européenne EURO-QLIO qui a ouvert en sept 2009 à Lunéville, la formation du service Essences des Armées et la formation continue	Réalisation du raccordement 2e semestre 2010

CC de la Haute Vezouze	<b>Amélioration de l'accès aux services et de la mobilité</b>	31 572,00 €	9 472,00 €					6 314,00 €	Acquisition d'un minibus 9 places pour : répondre aux besoins de déplacements des associations (CAJT, accueil périscolaire), mettre en place des ramassage hebdomadaires pour accès aux services RSP, Maison de santé...	acquisition du minibus: 1er semestre 2010
CC du Badonvillois	<b>Relais services publics (3e année fonctionnement)</b>	29 000,00 €	10 000,00 €					19 000,00 €	Favoriser l'accès aux services en milieu rural; Répondre aux difficultés de mobilité; Faciliter les démarches administratives	1er janv-31 déc 2010
CC de la Haute Vezouze	<b>Relais Services Publics (2e année fonctionnement)</b>	25 592,00 €	10 000,00 €						Développer une offre de services plus large pour les habitants; Proposer des solutions aux difficultés de mobilité; Diffuser les nouvelles technologies	1er janv-31 déc 2010

CC de la Vezouze	<b>Relais Services Publics (2e année fonctionnement)</b>	18 318,00 €	10 000,00 €					8 318,00 €	Accès aux services publics en milieu rural; Eviter l'isolement de certaines populations	1er janv-31 déc 2010	
Association Familles rurales d'Einville et environs (territoire du Sanon)	<b>Relais Services Publics (2e année fonctionnement)</b>	24 000,00 €	10 000,00 €	1 550,00 €				10 000 € (CAF)	600 € (CC du Sânon)	Accueillir, informer, orienter les familles; Offrir un service de proximité; Permettre l'accès à l'informatique et à l'outil Internet	1er janv-31 déc 2010
Association Familles rurales en Relais (territoire des Vallées du Cristal)	<b>Relais Services Publics (2e année de fonctionnement)</b>	26 492,00 €	10 000,00 €							Accueillir, informer, orienter le public, faciliter les démarches administratives avec les organismes publics, offrir un service de proximité, accéder à l'informatique	1 <sup>er</sup> janv-31 déc

## **8. Aménagement / restauration bassin versant de la Vezouze**

Jean-Marc Villemin rappelle que le sous-préfet de Lunéville a organisé une réunion à Thiébauménil le 20 avril dernier pour discuter des actions devant être engagées sur le bassin versant de la Vezouze en vue d'un retour à un bon état des eaux en 2015. Les 65 maires des communes concernées y ont été invités.

Le constat est qu'il manque une structure porteuse sur ce grand territoire (Vezouze et affluents) pour mener une étude globale de restauration et coordonner les travaux à réaliser. Par ailleurs, la Vezouze est le dernier grand cours d'eau de cette importance en Meurthe-et-Moselle qui ne fasse pas l'objet d'une prise en charge. L'état des lieux est préoccupant tant par rapport aux risques d'inondation qu'aux pollutions : méandres coupés, berges en mauvais état, vieillissement de la végétation...

Une étude globale de ce type est estimée à 150 000 à 200 000 €. 80 % du coût peut être pris en charge par l'Agence de l'eau. Les 20 % restant sont à trouver en définissant une clé de répartition entre les collectivités concernées.

Lors de cette réunion, il a été proposé que le Pays organise la coordination entre l'agence de l'eau, le conseil général et les collectivités concernées pour établir un cahier des charges et définir les conditions de financement de cette étude.

Jean-Marc Villemin sollicite l'avis du comité syndical sur cette question avant de prendre l'initiative d'organiser une rencontre sur ce sujet.

Laurent de Gouvion Saint Cyr s'étonne que le sous-préfet n'ait pas invité les présidents de communautés de communes mais uniquement les maires lors de cette réunion. Il ne voit pas l'intérêt d'une nouvelle étude de 200 000 € au regard des travaux d'aménagement et de restauration qui ont déjà été engagés, notamment par la CCL.

François Genay souhaite préciser qu'en ce qui concerne la renaturation et l'aménagement des berges de la Mortagne, les communes ont contribué au financement de l'étude. Par contre ce n'était pas le cas de l'étude de préfiguration du PAPI Meurthe pour laquelle les communes n'ont rien payé.

Gérard Thouvenin, président du syndicat d'entretien de la Vezouze, souligne la difficulté à trouver le complément de financement pour les communes.

Gilbert Zieger avait compris que l'Entente départementale pour le PAPI Meurthe pourrait cofinancer cette étude.

Dominique Foinant indique qu'il s'agit de traiter et prévenir les pollutions, pas seulement de prévenir les risques d'inondation.

René Acrement indique que la commune de Cirey-sur-Vezouze a sollicité l'Agence de l'eau pour un cofinancement d'étude sur l'assainissement. Il lui a été refusé dans l'attente de cette étude globale sur le bassin versant de la Vezouze.

Bernard Muller considère que la problématique va au-delà de l'assainissement. Les risques d'inondation sont forts. Les communes en amont ont une responsabilité vis-à-vis de l'aval.

Michel Marchal s'interroge sur le rôle du Pays sur cette question puisque de nombreuses communes ne sont pas concernées par le bassin versant de la Vezouze. Il lui semble que ce n'est pas la bonne instance pour évoquer ces problématiques.

Guy Bientz approuve et estime que le comité syndical n'est pas le lieu d'une telle discussion.

Plusieurs autres membres partagent cet avis.

Jean-Marc Villemin remercie pour les avis exprimés et indique qu'il répondra au sous-préfet en ce sens.

### **9. Centre de gestion : adhésion contrat d'assurance groupe**

A travers le centre de gestion 54, le syndicat mixte adhère actuellement à un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Ce contrat arrive à son terme au 31 décembre 2010. Il sera donc prochainement remis en concurrence par le centre de gestion.

Pour mener à bien cette démarche, le syndicat mixte doit confier au centre de gestion le soin d'agir pour son compte.

Le syndicat mixte garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne lui conviennent pas.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et des établissements territoriaux ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Le syndicat mixte du Pays du Lunévillois charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/ maladie longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
  - agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2011

Régime du contrat : capitalisation

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## **10. Questions diverses**

Sophie Lehé, présidente du conseil de développement, invite à participer à l'AG du conseil de développement du Pays, le 17 juin. Elle précise qu'un débat aura lieu sur le thème de la réforme des institutions et de la place des citoyens et des conseils de développement face à ces évolutions.